



CAPa JARDINIER PAYSAGISTE

Niveau 3 - apprentissage et formation continue

CFA d'Hennebont

LE MÉTIER

Les métiers du paysage s'exercent en plein air, requièrent de solides aptitudes physiques et nécessitent une bonne connaissance de l'utilisation du végétal dans son environnement.

Le jardinier paysagiste travaille pour les entreprises paysagistes, les villes ou les collectivités territoriales.

Il entretient les espaces verts ou les jardins ; il procède aux travaux d'aménagements : plantation de végétaux d'ornement, création minérale (ex: pavage, dallage, pas japonais).

Il entretient le matériel et est en relation avec les fournisseurs ou les clients.

Contexte professionnel : travail en extérieur, port de charges, utilisation de matériel.

ALTERNANCE ET ÉVALUATION

- Durée de la formation en présentiel (35 h/semaine) :
 - 455 h/an soit 13 semaines sur 1 an
 - 910 h/an soit 26 semaines sur 2 ans
- Alternance : environ 1 semaine au CFA pour 3 semaines en entreprise
- Contrôle en Cours de Formation et épreuves terminales
- Possibilité de valider un ou des blocs de compétences
- Formation de septembre à juin N+2
- Diplôme d'état du Ministère de l'Agriculture inscrit au RNCP

CONTENU DE LA FORMATION

Modules de formation technique professionnelle

L'enseignement dispensé sur deux années comprend :

- Des modules d'enseignement général
- Des modules d'enseignement professionnel
 - Préparation des sols : terrassements, désherbage
 - Plantation et protection de végétaux
 - Installation d'équipements : arrosage automatique, clôture
 - Réalisation de maçonnerie légère : bordures, dalles, pavés
 - Taille des arbres et des arbustes
 - Entretien des surfaces
- Un Module d'Initiatives Professionnelles (MIP) : muret de pierres sèches

Les travaux pratiques se déroulent sur une exploitation labellisée en Agriculture Biologique depuis 2008.



'objectif de la formation est d'acquérir simultanément des connaissances théoriques et un savoir-faire professionnel qui correspondent au métier d'ouvrier qualifié qui aménage et entretienne les espaces verts.

SUIVEZ-NOUS !





SCIENCES & NATURE
DU MORBIHAN

PONTIVY | ST-JEAN-BRÉVELAY | HENNEBONT

CAPa JARDINIER PAYSAGISTE

Niveau 3 - apprentissage et formation continue

CFA d'Hennebont

PUBLICS CIBLES

Toutes personnes ayant suivi une classe de troisième, reconversion professionnelle, accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis

Pour l'apprentissage :

- Avoir entre 15 ans et 29 ans et avoir suivi une classe de troisième
- Etre apte physiquement pour exercer le métier

Pour la formation continue :

- Avoir un niveau scolaire équivalent à une classe de troisième
- Etre apte physiquement pour exercer le métier

Modalités d'inscription

- Un positionnement qui permet d'adapter le parcours de formation de 2 ans à 1 an avec un examen du dossier scolaire ou des diplômes et entretien de motivation
- Aucun frais d'inscription n'est demandé

ÉQUIPEMENTS

- Salle informatique
- Centre de ressources
- Atelier d'agroéquipement
- Arboretum
- Parc paysager
- Serres pédagogiques
- Hall TP



LES + DE LA FORMATION

- Sorties pédagogiques (expositions, visites, etc.)
- Actions socioculturelles
- Accompagnement et tutorat
- Chantiers écoles
- Possibilité de bourses d'aides à la mobilité Internationale
- Repas possible sur le site

Service à contacter : Secrétariat CFA

Tel: 02 97 36 23 40

Email : cfa.hennebont@educagri.fr





SCIENCES & NATURE
DU MORBIHAN

PONTIVY | ST-JEAN-BRÉVELAY | HENNEBONT

CAPa JARDINIER PAYSAGISTE

Niveau 3 - apprentissage et formation continue

CFA d'Hennebont

ACCOMPAGNEMENT

Entretien semestriel avec l'équipe pédagogique :

- aménagement de parcours individualisé
- appui à la signature du contrat d'apprentissage
- suivi par un référent insertion
- suivi par un référent formateur
- suivi par un référent handicap

APRÈS LE DIPLÔME

Poursuite d'études :

Insertion professionnelle, Baccalauréat Professionnel en Aménagements Paysagers, en Baccalauréat Professionnel Conduite de productions horticoles, Brevet Professionnel agricole « Travaux des aménagements paysagers », en Brevet professionnel « Aménagements paysagers », etc.

Métiers visés :

Ouvrier qualifié en entretien des espaces verts dans des entreprises privées ou pour des collectivités publiques

FINANCEMENT

- En apprentissage
- En contrat de professionnalisation (à partir de 30 ans)
- D'autres dispositifs de financements sont possibles : (CPF, PTP, etc.) - Tarif sur devis

Le centre de formation vous accompagne pour une solution personnalisée.



AIDES PARTICULIÈRES POUR LES APPRENTIS

- Aide au permis de conduire
- Carte étudiante des métiers
- Allocation Personnalisée au Logement
- Loca-Pass (Dépôt de garantie pour le logement)
- Informations sur les différentes aides à la rentrée au CFA





CAPa JARDINIER PAYSAGISTE

Niveau 3 - apprentissage et formation continue

CFA d'Hennebont

RÉMUNÉRATION POUR LES APPRENTIS

Salaire des apprentis** (SMIC horaire brut au 01/01/2024 : 11,65€)				
En 1 ^{ère} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire Brut	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
En 2 ^{ème} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire Brut	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
En 3 ^{ème} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire Brut	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

** Salaire de base pouvant être ajusté en fonction de la convention collective et du parcours antérieur de l'apprenti·e.

Exemples de salaires mensuels bruts au 01/01/2024

- Alex, 17 ans en CAPa JP 1^{ère} année : (27%) = 477,07 €
- Léa, 18 ans en BAC PRO AP 1^{ère} année : (43%) = 759,78€

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil>



<https://www.alternance-professionnelle.fr/salaire-contrat-apprentissage/>



INDICATEURS ET INSERTION

- Taux de réussite aux examens : 100 % en 2023
- Taux de satisfaction : 82 % en 2023
- Taux d'abandon : 28,57 % en 2023
- Taux de rupture : 28,57 % en 2023
- Taux de poursuite d'étude : 19 % en 2023
- Taux d'insertion professionnelle 6 mois après la formation consultable sur : www.inserjeunes.education.gouv.fr

SITE DE PONTIVY

Rue de Bretagne
56300 Pontivy

Contacts
02.9725.93.10
www.campus-snm.fr

SITE DE ST JEAN-BREVELAY

Le Suillo - BP4
56660 St-Jean-Brevelay

Contacts
02.9760.31.93
www.campus-snm.fr

SITE D'HENNEBONT

76 rue du Talhouët
56700 Hennebont

Contacts
02.9736.23.40
www.campus-snm.fr

